

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

---

CONSEIL NATIONAL CHARGÉ DU CONTRÔLE ET DE LA RÉGULATION DES NORMES  
APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 658)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer au mot : « applicables » le mot : « applicable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction grammaticale.